



Castelnaudary, le 3 juillet 2024

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

Mercredi 3 juillet 2024

11H30

Monsieur Patrick MAUGARD, Président du CCAS, ouvre la séance.

#### ETAIENT PRESENTS

M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU.

#### ➤ Assistaient à la séance :

M. Nicolas NAYRAL, Directeur Générale des Services,  
Mme Magali FRECHENGUES, Directrice des Solidarités,  
M. Eric BRASSENS, Comptable.

Secrétaire de séance : Mme Magdeleine FOUILLAT,

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

#### ✚ DÉLIBÉRATIONS

#### QUESTION N°1 :

#### FONDS UNIQUE POUR LE LOGEMENT 2024

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de participer au fond unique pour le logement à hauteur de 950 €.

PRECISE que cette somme sera prélevée à la nature 6288 du budget 2024 du CCAS.

***ADOpte A L'UNANIMITE***

**QUESTION N°2 :**

**AUDITS ENERGETIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYADEN - CCAS**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRES AVOIR DELIBERE**

DÉCIDE de missionner le SYADEN pour réaliser un audit énergétique ;

AUTORISE le SYADEN à voir et traiter les données de consommations énergétiques relatives à la mission ACTEE sur les bâtiments sélectionnés de son patrimoine dans le cadre cette mission ;

DÉSIGNE M. Anasse LOUÉ, en vertu de la convention Ville de Castelnaudary/CCAS, en qualité de référent du CCAS pour le suivi du projet ;

AUTORISE Monsieur le Président du conseil d'administration à déposer une demande de subvention auprès du SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier dont la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN et ses annexes.

***ADOpte A L'UNANIMITE***

La question n°3 est retirée de l'ordre du jour, et est reportée au prochain Conseil d'Administration.

**QUESTION N°4 :**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION REFERENT ALERTE ETHIQUE ET SIGNALEMENTS DES ACTES DE VIOLENCE, DISCRIMINATION, HARCELEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES (AVDHAS) DANS LE FONCTION PUBLIQUE PROPOSEE PAR LE CDG 11 - CCAS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE M. le Président à signer la convention Référent Alerte éthique et signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique (AVDHAS) proposée par le CDG11.

Il est précisé que les dépenses prévues par la convention et ses éventuels avenants sont inscrites au budget.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

QUESTION N°5 :

MISE EN PLACE DU RIFSEEP : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL - CCAS

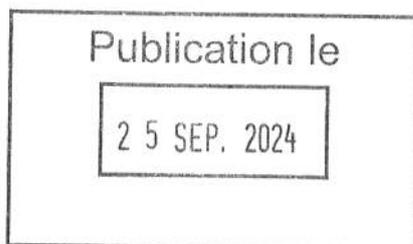
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux modifications du régime indemnitaire,

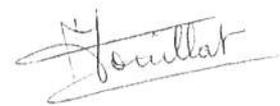
PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 11 heures 53.



La Secrétaire de séance,



Mme Magdeleine FOUILLAT